

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

*Date de la convocation : 18/02/2022.*

*Date d'affichage : 18/02/2022.*

L'An Deux Mil Vingt-Deux,

Le vingt-huit février,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents** : M. Sébastien CIUDAD, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Florence AUCOIN, Mme Mélinda CORNE, Mme Chantal GENTY, M. Michel PIGOURY, M. Michel PILOQUET, M. Patrick SAUTEREAU, M. Serge SOSIEWICZ, M. Frédéric ZALEWSKI.

**Absents excusés** :

Mme Christiane BOCQUET, 1<sup>ère</sup> adjointe, a donné procuration à M. Gilles NOËL.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.

Mme Elisabeth LÉLU a donné procuration à M. Sébastien CIUDAD.

M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

**ORDRE DU JOUR** :

**1** **Nomination d'un secrétaire de séance.**

**2** **Approbation du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2022.**

**3** **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission.
- b) Mise en place de groupes de travail thématiques dans le cadre du programme « petites villes de demain ».
- c) CCHNVY, adhésion au syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais Auxerre-Decize.
- d) Projet du collège de demain, information suite à la rencontre annuelle du 17/11/2021 entre le Conseil Départemental de la Nièvre et les principaux de collèges.

**4** **ADMINISTRATION FINANCES**

- e) Affectation de la Dotation Cantonale d'Equipement 2021.
- f) Publication des marchés publics conclus en 2021.
- g) Décision modificative – budget général 2022 – ouverture de crédit à l'article 165 en dépenses d'investissement.
- h) Bail de la caserne de gendarmerie - 1er avenant triennal.
- i) Vente du véhicule communal « Renault Trafic », proposition d'achat.
- j) Réfection de la toiture du lavoir de Chantemerle, proposition de devis.
- k) Echange de parcelles de terrain rue des acacias, prise en charge des frais de mainlevée.

**5** **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré onze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur le Maire fait part, au nom des élus du conseil municipal, de son soutien au peuple ukrainien et il affirme la force de la solidarité entre les peuples en proposant la possibilité d'accueillir une famille ukrainienne, contrainte à l'exode, en l'hébergeant dans une propriété communale et de s'associer aux actions et initiatives que coordonnent l'Etat dans le département. Propositions approuvées à l'unanimité par les conseillers présents.

## 1 – **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M<sup>me</sup> Anne Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

## 2 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JANVIER 2022**

Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

## 3 – **ADMINISTRATION GENERALE**

- a) Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée que par courrier reçu en Mairie le 10 janvier 2022, madame Sophie MARCHANDISE l'a informé de sa démission de sa fonction de conseillère municipale. Suite à cette décision, le siège d'un conseiller municipal est devenu vacant. Conformément au CGCT, le courrier de madame Sophie MARCHANDISE a été transmis aux services de la Préfecture de la Nièvre. Selon le Code Electoral, concernant les communes de 1 000 habitants et plus, monsieur Patrick SAUTEREAU, en tant que candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste Varzy au Cœur, est installé en qualité de conseiller municipal et remplacera madame Sophie MARCHANDISE au sein de la commission de contrôle des élections et de la commission communale des finances.
- b) Madame Marie LAFAILLE, cheffe de projet, a présenté les éléments relatifs aux moyens et aux projets attribués au programme « petites villes de demain ». Elle a proposé la constitution de groupes de travail concernant les trois thèmes retenus, à savoir :
- la signalétique,
  - la végétalisation,
  - la communication.

Tous les conseillers présents se sont inscrits dans des groupes de travail qui seront également ouverts à la société civile.

- c) Vu la délibération n° 132-2021 en date du 16 novembre 2021 du conseil communautaire décidant d'adhérer au syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais (AUXERRE-DECIZE) et conformément aux statuts de la CCHNVY, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur l'adhésion au syndicat. A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne au syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais (AUXERRE-DECIZE).
- d) Monsieur le Maire a donné la parole à Mme Chantal GENTY qui donne lecture de la synthèse qu'elle a effectuée concernant le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Nièvre adressé aux principaux de collèges pour le projet du collège de demain.

Axe principal de la réflexion : chaque établissement serait un centre de référence et de ressources pour son territoire.

Les principaux de collège avec un certain nombre de conseillers départementaux, la DASEN ont débuté cette réflexion en contribuant à divers ateliers (17/11/2021) :

1. Un collège acteur de son territoire (lien entre les différents acteurs), une organisation différente selon territoire rural ou zone urbaine.
2. Un collège intelligent et ouvert sur le monde (développement des outils numériques, organisateur de formations, ...).
3. Un collège comme centre de ressources éducatif.
4. Un collège favorisant l'accueil et l'hébergement des stagiaires (locaux vides).
5. Un collège innovant et dynamique.
6. Un collège pour donner envie d'apprendre et développer sa curiosité.

### Remarques

30 % des collèges ont moins de 120 élèves. Dans la Nièvre, 30 collèges publics et 4 collèges privés. Les établissements sont ouverts 160 jours/an.

Pour le collège ouvert, quelle est la responsabilité de chacun, quel encadrement, quelles modalités d'utilisation. Le conseil d'administration doit être au cœur de la réflexion.

Nécessité d'un diagnostic sur chaque territoire.

Le collège reste une école.

Cette réflexion doit se poursuivre en recueillant les avis des différents acteurs de cette démarche dont nous les élus. Il ne doit pas y avoir de proposition unique. Les propositions seront en fonction du contexte et de l'histoire de chaque territoire et de chaque établissement.

### **Concernant Varzy :**

Mme GENTY rappelle qu'une fusion a été créée entre le collège et le lycée professionnel dans les années 1990, sans cette fusion les deux établissements scolaires auraient disparu de notre territoire.

Restauration scolaire des élèves du primaire (gestion par le Syndicat Intercommunal du CEG de Varzy du personnel mis à disposition et de la facturation des repas aux familles).

Convention avec la Mairie pour l'utilisation de la salle sportive Lucien Larivé.

Création, par la commune de Varzy, d'un circuit de transport scolaire pour des internes au départ de la gare de Cosne-cours-sur-Loire.

Actions ciblées du centre socioculturel du val du sauzay.

## **4 – ADMINISTRATION FINANCES**

- e) Le conseil municipal a décidé unanimement d'affecter la Dotation Cantonale d'Équipement 2021, d'un montant de 7 139,00 €, au financement des honoraires de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux programmés aux écoles élémentaire et maternelle.
- f) Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par arrêté du 10 mars 2009 article 1 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2021.
- g) Au regard des restes à réaliser reportés en dépense d'investissement – article 165 et, afin de rembourser le dépôt de garantie suite au départ d'un locataire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 700,00 €.

- h) Monsieur le Maire a expliqué à l'assemblée qu'à la suite de l'expiration de la première période triennale (bail d'une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2019), il convient de procéder à la révision du loyer de la caserne de gendarmerie de Varzy à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.  
 Considérant la clause « renouvellement du bail » mentionnée dans le bail, l'actualisation du loyer avec l'indice de référence et la valeur locative réelle établie par avis domanial en date du 20/10/2021, le Maire a proposé de retenir la valeur locative réelle pour un loyer annuel de 58 413,00 € payable trimestriellement à terme échu.  
 Cette proposition a été entérinée par l'ensemble des conseillers municipaux.
- i) Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de vendre à la société AP ACTION le véhicule communal Renault Trafic moyennant la somme de 1 500,00 €. Ce matériel était hors d'usage.
- j) Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée de la nécessité de prévoir des travaux de réfection de la toiture du lavoir de Chantemerle. Il a présenté un devis de 7 118,99 € T.T.C. émanant de l'entreprise DUARTE PEREIRA Jean-Claude.  
 A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le devis exposé. Les travaux autorisés seront imputés en section d'investissement.
- k) Monsieur le Maire a informé les conseillers municipaux que suite à la demande d'acquisition par la commune des parcelles de terrains issues de la liquidation judiciaire de la SARL « des acacias », il a fallu procéder à la modification des superficies car le bâti a été érigé sur une partie de terrain relevant du domaine privé. Un plan de division cadastrale a été réalisé par la Selarl ADAGE (géomètres-experts). Afin que la commune puisse être propriétaire de l'ensemble, elle doit acquérir moyennant l'euro symbolique les petites parcelles privées et prendre en charge des frais de mainlevée pour ces terrains hypothéqués. A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la finalisation de cette acquisition.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Questions diverses inscrites à la demande de Monsieur Patrick SAUTEREAU et de Madame Florence AUCOIN et réponses données par monsieur le Maire :
- depuis le départ du Docteur RIETVEL, la population de Varzy et de ses environs s'interroge sur la venue d'un nouveau médecin. Qu'en est il ?  
*Réponse : Pour le recrutement d'un médecin à Varzy, la mairie a sollicité l'ARS qui a proposé un financement de trois à six mois et le centre hospitalier de Clamecy a fait une recherche. Mais à ce jour, aucune candidature n'a été reçue. La commune de Varzy est retenue comme prioritaire au projet de salariat de médecins lancé par le Conseil Départemental de la Nièvre.*
  - dans le cadre du contrat de territoire via la CCHNVY 2021-2026, quelles opérations d'investissements ont été inscrites pour la commune de Varzy ?  
*Réponse : Ont été inscrits les travaux de rénovation de bâtiments aux écoles élémentaire et maternelle.*
- ↳ La candidature de la commune de Varzy au titre de cité de caractère BFC sera présentée en commission le 11 mars prochain.
- ↳ Madame la Directrice académique des services de l'Education nationale de la Nièvre a informé monsieur le Maire de l'ajout, à compter du 1<sup>er</sup>/09/2022, d'un poste d'adjoint en enseignement primaire à l'école de Varzy.

- ↳ Monsieur le Maire a souhaité un prompt rétablissement à Mme Christiane BOCQUET, accidentée récemment.
- ↳ Monsieur le Maire a remercié Mme Mélinda CORNE pour l'organisation et la réussite de la soirée organisée le 26 février au château à l'occasion du Carnaval, manifestation organisée en partenariat avec l'association ASV Football (plus de 100 participants).
- ↳ Pendant les vacances scolaires de février, les enfants fréquentant le centre de loisirs de l'espace socioculturel du Val du Sauzay ont pu déjeuner dans le réfectoire de l'école maternelle mis à disposition par la municipalité. Une carte de remerciements signée par ces enfants a été transmise en Mairie.
- ↳ Monsieur Michel PILOQUET a fait connaître à ses collègues les réalités d'un appel à la mission BERN pour l'église qui nécessite plus de six millions d'euros de rénovation, alors qu'en moyenne les 4 000 projets retenus ont bénéficié de 100 000,00 €.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

**Affichage : le 7/03/2022**

Le Maire,  
Gilles KOHL

